

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR POUR L'UTILISATION FINALE DE L'INFORMATION GÉOSCIENFIQUE GOUVERNEMENTALE

La présente licence constitue un acte juridique et un accord entre vous, le « Licencié », et le gouvernement du Québec, représenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le « MERN ».

ATTENDU QUE le MERN est titulaire, au nom du gouvernement du Québec, des droits d'auteur sur les données numériques contenues dans les présents fichiers (les « Données »), qu'il est le gestionnaire de ces droits et qu'il est autorisé à accorder tout droit relativement à celles-ci.

ATTENDU QUE le MERN est prêt à accorder au Licencié une licence l'autorisant à utiliser les Données pour un usage interne selon les modalités énoncées ci-après.

À CES CAUSES, le MERN et le Licencié conviennent de ce qui suit :

1. Aux fins de la présente licence, les expressions et termes suivants signifient :
 1. Intranet et extranet : réseaux informatiques privés utilisant les protocoles de communication et les technologies du réseau Internet.
 2. Internet : réseau informatique public utilisant les protocoles de communication pour permettre la diffusion.
 3. Sans limites de temps : utilisation des Données sans échéance.
2. Les Données sont protégées en vertu de la Loi sur le droit d'auteur (1985, chapitre C-42).
3. En vertu de la présente licence, le MERN accorde au Licencié, si celui-ci l'accepte, une licence non exclusive et non transférable pour utiliser les Données selon ce qui est prévu ci-après. Cette licence est accordée sans limites de temps et sans limites de territoire.

La licence accordée est une licence d'utilisateur final. Elle donne au Licencié le droit de reproduire, d'adapter et de communiquer au public par télécommunication dans son site intranet ou extranet les Données, dans le cours normal de ses affaires et sur ses lieux d'activités professionnelles seulement.

Le Licencié, dont l'utilisation des Données entre dans le cours normal de ses affaires, offre à sa clientèle un service de consultation sur ses lieux d'activités.

Le Licencié peut modifier en totalité ou en partie les Données en les utilisant avec d'autres Données ou en les transformant avec quelque procédé que ce soit. Les parties conviennent que le MERN demeure l'unique titulaire des droits d'auteur sur les Données dans leur forme originale ou modifiée.

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du MERN.

4. Les Données ne peuvent être utilisées que par le Licencié. Celui-ci n'est pas autorisé à en vendre des copies.
5. Le Licencié s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les droits du MERN, notamment en donnant des instructions ou des directives aux employés et aux sous-traitants qui ont accès aux Données dans les limites de la présente licence.
6. Le Licencié doit inclure la mention des droits d'auteur du gouvernement du Québec sur chaque copie de la totalité ou d'une partie de la version originale des Données. La mention à inscrire est « © Gouvernement du Québec ».
7. Le MERN se réserve le droit, pour l'application de la présente licence, de faire enquête afin de vérifier si le Licencié se conforme aux conditions d'utilisation des Données faisant l'objet de la présente licence. Le Licencié devra se conformer à toute demande ou mesure que le MERN pourra lui imposer s'il constate qu'il y a manquement aux conditions d'utilisation.
8. La présente licence est régie par le droit applicable au Québec; en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Québec, seront les seuls compétents.
9. Le MERN se réserve le droit de résilier la présente licence lorsque le Licencié, ses dirigeants ou ses employés contreviennent à l'une de ses dispositions.

La présente licence est consentie sans limites de temps et entre en vigueur le jour même que les Données sont utilisées.

EN UTILISANT LES DONNÉES, LE LICENCIÉ CONFIRME QU'IL A LU, QU'IL COMPREND ET QU'IL ACCEPTE LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE LICENCE EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE ET COMME LE LIANT À LA LOI.

Pour toute information additionnelle, le Licencié doit s'adresser à la Direction de Géologie Québec :

Direction de Géologie Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, D-307
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6269